


Des responsables sécurité ROUTIÈRE DANS LES ÉCOLES

 Les premières formations ont eu lieu la semaine passée, 20 écoles ont déjà leur référent

► Les écoles wallonnes vont progressivement se doter d'un référent en matière de sécurité routière. Celui-ci prendra le rôle de personne-ressource pour l'éducation à la Mobilité et Sécurité routière (EMSR) dans son école. Il centralisera toutes les informations et organisera des projets EMSR au sein de son école. L'EMSR a trois objectifs. Les voici.

1 Renforcer les capacités des élèves à se déplacer de manière autonome et responsable sur la voie publique. Le référent proposera des activités montrant aux jeunes comment tenir compte de leur sécurité et de celle des autres dans la circulation, qu'ils soient à pied ou à vélo.

2 Apprendre aux élèves à utiliser différents modes de déplacement, d'abord en théorie, comme le code de la route, comportements anticipatifs... Ensuite, en pratique, par l'organisation d'exercices en mi-

lieu protégé et en situation réelle. "Il faut donner en plus quelques astuces qui ne sont pas dans le code de la route, des comportements à adopter comme par exemple lorsqu'un enfant traverse, qu'il regarde à gauche, puis à droite puis à nouveau à gauche avant de se lancer. Qu'il ne traverse jamais entre deux voitures...", précise Benoit Godart, porte-parole de l'IBSR.

3 Exercer les élèves à opérer les choix de mobilité les plus pertinents en fonction de leurs besoins, leur contexte de vie et des enjeux de société (sociaux et environnementaux). "Par exemple, par l'organisation de *pedibus* pendant la semaine de la mobilité", explique-t-on chez Maxime Prévot (CDH).

Cette politique est appréciée à l'IBSR qui souligne l'intérêt de la sensibilisation dès le

plus jeune âge. "La sécurité routière n'est pas une matière de cours, mais les jeunes doivent apprendre à se comporter au milieu des voitures. Ce genre d'initiative est très positif, parce qu'on voit qu'en général, les bonnes habitudes prises dès le plus jeune âge perdurent. Par exemple, la génération Bob enregistre de meilleurs résultats que les personnes de 40 ans lors des tests d'alcoolémie au volant", explique M. Godart, enthousiaste.

Les formations durent une journée, la prochaine aura lieu en mars 2017.

J. C.

Prévot prêt à payer les policiers qui donnent les formations dans les écoles

Le ministre de l'Intérieur, dans un élan visionnaire de la mission policière, a décidé d'affecter les agents à d'autres missions plus prioritaires que la sécurité routière. Rappelons que chaque année la route tue plus de 700 Belges, et reste une des causes de mortalité les plus élevées en Belgique.

"La Région wallonne reprend le volet prévention, mais les

cours ne seront plus donnés par les policiers", précisait la RTBF.

En fait, la Région veut aller bien plus loin. En effet, le ministre wallon des Travaux publics, en charge de la sécurité routière, Maxime Prévot (CDH), voit, lui, une utilité à ces formations. Il a donc envoyé une lettre au ministre N-VA de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA), pour lui préciser que la Région

était prête à supporter les salaires de certains agents afin de pérenniser ces cours.

Ces formations permettent d'ancrer les premières bases immuables du code de la route.

Le ministre wallon propose de défrayer les agents qui continueraient à donner ces cours.

J. C.